

Spécial Secteur Public Local

**Quand la DGFIP ne peut plus assurer ni
assumer, elle se défait sur les
comptables et sur les collectivités locales !**



Le 3 juin 2013, le Directeur Général des Finances Publiques a adressé au réseau une circulaire assez stupéfiante. « Maîtriser l'augmentation des charges de la DGFIP découlant de la ré-internalisation de certains services publics locaux »

Cette circulaire aborde les conséquences sur les services de la DGFIP du choix politique de ré-internaliser, c'est à dire de reprise en gestion directe par les collectivités, de secteurs d'activités qui avaient été privatisés ou mis en délégation de service public comme par exemple l'eau, les cantines, le transport...

Les termes y sont soigneusement choisis pour tenter de masquer l'ingérence dans des choix démocratiques.

Mais, quand même, cette circulaire ne manque pas d'air.

Elle ne manque pas d'air parce que, justement, nos services en charge du secteur public local manquent d'oxygène, et c'est ce constat qui semble justifier la circulaire du DG.

Qui dit ré-internaliser dit charge de travail supplémentaire à absorber pour nos services qui, rappelons-le, sont (en théorie) garants de la gestion et du contrôle des fonds publics.

Seulement voilà, avec des milliers de suppressions d'emplois depuis des années, avec la concentration des services et la fermeture de centaines de trésoreries (13 en Loire-Atlantique depuis 2003), le secteur public local est en survie, et il est par conséquent en difficulté pour absorber tout agrandissement de son périmètre de missions.

Dans sa circulaire, la DGFIP reproche aux ordonnateurs de ne pas la prévenir en amont de leur décision...Elle est gonflée !

Elle qui, en plus des emplois supprimés, avoue une carence considérable en emplois vacants budgétisés mais non pourvus (20 ETP en catégories C et B filière gestion publique en Loire-Atlantique après mouvement local) !

La DGFIP explique également que notre administration connaît des contraintes budgétaires et qu'elle craint un transfert de charges des collectivités vers et sur l'Etat... Curieux renversement des faits en matière de transfert de charges !

Par ailleurs, que penser de cette ferme consigne donnée dans le « vademecum » joint à la circulaire de « négocier avec les décideurs locaux au mieux des intérêts de la DGFIP » ?

Depuis quand un fonctionnaire de l'Etat est-il en droit de tenter d'influer sur une décision exécutoire d'élus locaux dès lors qu'elle ne revêt pas un caractère illégal ?

En quoi un choix démocratique devrait-il recevoir l'aval des hauts fonctionnaires de Bercy ?

Les éléments de langage ne s'arrête d'ailleurs pas là.

Il est demandé en interne de fournir un effort pour que l'exécutif local raisonne en « termes de moyens constant de son comptable public », de l'informer « qu'une augmentation des titres de recettes émis pour le service réinternalisé se traduira par une diminution des diligences du comptable

pour l'ensemble de ses autres titres », et « il doit lui être indiqué qu'une augmentation des moyens de la trésorerie est strictement impossible et que la seule marge de manœuvre réside dans les moyens qu'il peut lui même mobiliser (régies...) »

Tout le document est du même tonneau.

Notre administration est aux abois. Elle ne peut plus cacher que sa politique de suppressions d'emplois ne peut que l'amener dans le mur. Elle ne doit pas pour autant oublier sa vocation première, celle du service public, pour protéger « les intérêts de la DGFIP », qui ne se confondent d'ailleurs pas avec les intérêts des agents.

Car, pendant ce temps là :

- rien, à moyens constants, sur la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables principaux,
- rien sur les difficultés de faire son travail dans des conditions normales,
- rien sur les risques devant les chambres régionales des comptes...

Avec la Modernisation de l'Action Publique et la « Démarche Stratégique », Bercy demeure bel et bien le cœur et le bras armé de l'ultra-libéralisme.

La CGT Finances Publiques a clairement affirmé son opposition à de telles directives lors du Comité Technique Ministériel du 27 juin.

Elle se félicite des ré-internalisations de services publics. Elle se battra pour le maintien et le développement de nos missions publiques et d'intérêt général...et des Trésoreries de proximité, n'en déplaise au Directeur Général !

**POUR ÊTRE PLUS EFFICACE, LA CGT A BESOIN D'ÊTRE PRÉSENTE
DANS CHAQUE SERVICE ET CHAQUE POSTE**

**Prenez votre place dans la CGT,
Entrez, vous êtes chez vous,
Vous avez tout, nous avons tout à y gagner!**

Je souhaite me syndiquer à la CGT Finances Publiques

Nom / Prénom :

Grade/Echelon :

Service/Adresse administrative :

A remettre à un militant CGT ou à retourner à :

**CGT Finances Publiques 44 – Cité administrative Cambronne2,
rue du Général Margueritte 44035 Nantes Cedex 01**